

Référentiel RSE

GLOBAL COMPACT – ECOVADIS

Principes de base

Diffusion

Interne
Externe

Global Compact - ECOVADIS

Etat des révisions

	A	B	C	D	
Date :	05/02/17	21/08/17	07/06/18	20/06/19	
Rédacteur	G. LINGAT / R. BERNE	G. LINGAT / R. BERNE	G. BASSET	G. LINGAT / T. SOUDET	
Date :	15/03/17	05/10/17	11/06/18	27/06/19	
Vérificateur	JF. DEBOST	D. PIERRU	D. PIERRU	G. BASSET	
Date :	07/04/17	15/10/17	18/06/18	03/07/19	
Approbateur	Ph. CHATRON	Ph. CHATRON	Ph. CHATRON	V. COENT	

Version	Raison de la modification	Nature de la modification
A	1ere version (COP 2017)	/
B	Extension au périmètre ECOVADIS / ABMI ingénierie	<i>Version chargée sur ECOVADIS le 16/10/2017</i>
C	Mise à jour 2018	
D	Mise à jour 2019	

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	4
3. DESCRIPTION DES ACTIONS	5
3.1 Préambule.....	5
3.2 Droits de l'homme	5
3.2.1 Conditions de travail.....	5
3.2.2 Respect des personnes.....	5
3.2.3 Sécurité des personnes.....	6
3.2.4 Égalité professionnelle femmes-hommes	7
3.3 Réglementations du Travail.....	7
3.4 Environnement	8
3.4.1 Infrastructures.....	8
3.4.2 Gestion et recyclage des déchets	8
3.4.3 Consommations.....	9
3.4.4 Pollutions.....	9
3.5 Lutte contre la corruption.....	9
3.5.1 Relations clients	10
3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants	10
3.6 Protections et confidentialité des données	11
3.6.1 Serveurs réseaux	11
3.6.2 Disques durs externes (mobiles).....	11
3.6.3 Autres systèmes de protections	11
3.6.4 PROTECTION CYBER.....	12
4. MESURE DES RÉSULTATS	13

1. INTRODUCTION

Le Groupe ABMI a décidé de devenir adhérent de **Global Compact** en avril 2016.

A travers de cet engagement fort, le Groupe ABMI souhaite développer une démarche de **responsabilité sociétale** dans une logique de développement durable et de responsabilité citoyenne de l'entreprise.

Le présent rapport met en évidence les différents engagements et actions mis en place depuis l'adhésion du Groupe ABMI.

Compte tenu de l'adhésion en 2016, l'année 2017 voit la mise en place d'un **plan d'action et un planning**, à savoir :

- Définition des premiers objectifs à traiter en 2017
- Validation et pertinence des indicateurs
- Organisation pour mesurer les indicateurs

Les sujets non traités ou non mesurés en 2017 seront intégrés les années suivantes, selon le planning défini.

Nota : L'évolution de ces démarches a conduit ABMI Ingénierie (filiale du Groupe ABMI) à adhérer à la plateforme **ECOVADIS**.

Les dispositions formulées dans le présent document sont applicables à la filiale ABMI Ingénierie.



2. MESSAGE DU PRÉSIDENT



Le 15 juin 2019

J'ai le plaisir de confirmer que le Groupe ABMI réitère son adhésion pleine et entière aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Depuis plus de 30 ans, le Groupe ABMI a prouvé sa pérennité et sa capacité de croissance. Aujourd'hui, ayant atteint un bon niveau de maturité, il s'engage de manière résolue sur les grands enjeux de société.

C'est dorénavant avec ces préoccupations fondamentales que nous nous engageons dans les partenariats et groupements que nous construisons, ou auxquels nous participons pour relever les défis des grands projets industriels. La relation client intègre également ces valeurs. Nous rejoignons ainsi les enjeux et objectifs portés par nos donneurs d'ordre.

En 2016, le Groupe ABMI a adhéré aux principes de Global Compact.

De manière comparable, notre filiale ABMI ingénierie, spécialisée dans la conception de biens de consommation, s'est engagée dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec ECOVADIS afin d'accompagner certains de nos clients.

Ces engagements, en particulier l'attention portée à l'éthique des affaires, nous ont permis d'enrichir notre relation client. Nous avons mis en place une charte spécifique expliquant et rappelant d'une part les bons usages en la matière, d'autre part les valeurs de l'entreprise. Nous attendons également de la part de nos fournisseurs, un engagement à respecter ces valeurs au travers de la mise en place de contrats-cadres intégrant un volet développement durable.

Notre organisation RSE et les documents de suivi et de traçabilité ont été mis en place avec le service Qualité Sécurité Environnement du Groupe qui a ainsi mis en synergie les compétences et les expériences présentes et vécues au sein des différentes filiales.

L'année 2017 a permis la mise en place des premiers indicateurs et du planning des principaux jalons.

En 2018, nous avons conduit une première analyse de leur évolution et identifié des mesures correctives appropriées.

2019 constitue une année charnière dans l'évolution du Groupe. Avec le changement de sa gouvernance, ABMI impulse une nouvelle dynamique de croissance et d'intensification de ses engagements RSE, autour de cinq grands axes :

- Le lancement d'une campagne de communication interne sur nos engagements RSE,
- L'implémentation d'une politique véhicules (« Car policy ») avec analyse des types de motorisation (elec/hybride),
- L'extension du tri sélectif dans les agences,
- La généralisation des économies de papier (passage progressif au digital),
- L'analyse critique de nos indicateurs RSE pour mieux mesurer notre performance et le résultat des mesures d'amélioration mises en place

Compte tenu de l'évolution de notre démarche RSE, le document ci-joint décrit les dispositions principales en place pour le Groupe et particulièrement pour ABMI Ingénierie.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Vincent COENT

PRÉSIDENT du Groupe ABMI

3. DESCRIPTION DES ACTIONS

3.1 PRÉAMBULE

En tant que SICT (Société d'Ingénierie et de Conseil en Technologie), les activités du Groupe ABMI sont essentiellement tertiaires. Elles se concrétisent par des études techniques et scientifiques ainsi que des activités de gestion de projets.

Ces projets sont développés dans les agences du Groupe ABMI et éventuellement sur les sites des clients dans le cadre d'assistances techniques.

Ainsi, 95% des collaborateurs du Groupe ABMI travaillent en bureaux que ce soit sur site urbain ou industriel. Dans ces différentes situations, le Groupe ABMI veille à ce que ses locaux soient d'un bon niveau de confort et équipés de matériels adaptés.

Dans ce contexte global, les risques d'accident du travail sont très faibles.

En 2019 a été créé le poste de directeur Compliance et Sécurité, qui a la responsabilité générale de la vérification de la conformité des différentes entités du Groupe ABMI avec les lois, règlements et pratiques en vigueur. Il s'agit des domaines HSC, environnement, respect des engagements contractuels, lutte contre la corruption, ...

Cette création vient renforcer la RSE du Groupe ABMI avec un interlocuteur dédié.

3.2 DROITS DE L'HOMME

3.2.1 Conditions de travail

Le Groupe ABMI s'engage et veille à fournir à ses collaborateurs, sur l'ensemble de ses agences, des aménagements de travail sûrs et confortables, adéquats et hygiéniques. Cela se traduit par :

- Mise à disposition de bureaux privatifs ou open space respectant les surfaces dédiées par collaborateur ;
- Rénovation régulière du mobilier et des locaux ;
- Réalisation des contrôles réglementaires réguliers (électriques, incendie, ...) ;
- Mise en place des règles de vie locales (temps de pause, points particuliers aux sites, accès etc ...), en complément de la législation du travail et des conventions collectives ;
- Mise à disposition de réfectoires et de zones de repos ;
- Mise à disposition de machines de distributions de boissons diverses ;
- Suivant les sites, les espaces extérieurs sont aménagés pour les temps de repos et convivialité.

Nota : Une agence du Groupe (le site de Pierrelatte) est certifiée MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) dans l'objectif de maîtriser les conditions de sécurité spécifiques qui peuvent être imposées par les clients du Groupe ABMI ou par des prestations nécessitant des obligations particulières.

3.2.2 Respect des personnes

Le Groupe ABMI s'engage et veille à protéger ses collaborateurs contre le harcèlement sur le lieu de travail.

Le harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique, les mauvais traitements et les menaces sont proscrits. Cela se traduit par :

- Un service des Ressources Humaines, transverse au Groupe, qui informe et conseille l'encadrement et les collaborateurs ; Dans ce cadre, le recrutement d'un DRH est en cours et son arrivée est prévue à l'automne 2019 ;
- Un management informé et formé afin de communiquer d'une part les éléments de réglementation du code du travail et d'autre part les bons usages ;
- Des tableaux d'affichage tenus à jour répondant à la réglementation et permettant aussi d'informer les collaborateurs ;

- Les visites engagées en 2019 par le directeur Compliance et Sécurité permettent d'en vérifier la conformité;
- Suivant les structures locales, la mise en place de comités sociaux et économiques (CSE);
 - Une identification et une mise en exergue des valeurs du Groupe d'une part en interne et d'autre part envers les clients et fournisseurs.
 - Deux chapitres spécifiques dans les règlements intérieurs, décliné en plusieurs articles traitant du harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissement sexiste, actions en justice, sanctions pénales, dispositions communes au harcèlement moral, au harcèlement sexuel, à l'agissement sexiste et à la violence au travail.

Indépendamment des règles administratives et de fonctionnement, le plan de communication du Groupe ABMI, en œuvre depuis 2016, met en évidence les valeurs du Groupe ABMI et l'attention que portent les collaborateurs et l'encadrement de l'entreprise quant à leur relations avec les parties prenants (Clients, fournisseurs, relations internes etc.).

3.2.3 Sécurité des personnes

Conformément à la réglementation, toutes les filiales du Groupe ABMI ont mis en place leur **Document Unique**, et tous les locaux sont équipés de systèmes de sécurité aux normes.

La conformité des Documents Uniques des agences est vérifiée lors des visites menées par le directeur Compliance et Sécurité. A cette occasion, les installations et procédures de sécurité sont également vérifiées, ainsi que leur bonne réalisation lors des essais incendie. La dernière campagne de visite sécurité dans les agences date de mai 2019. La prochaine campagne aura lieu début 2020.

Chaque année, tous les sites font l'objet d'une vérification par un organisme agréé sur les dispositifs suivants :

- Les extincteurs installés ;
- Les dispositifs automatiques de ventilation et désenfumage ;
- Les boutons d'alarme incendie ;
- Les sirènes et détecteurs de fumées ;
- Les accès automatiques et sécurisés des sites ABMI, le cas échéant ;
- Les alarmes anti-intrusions, le cas échéant ;
- Les tableaux et prises électriques.

En complément, les numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police) sont toujours affichés dans l'entrée des locaux du Groupe ABMI.

Dans le cadre des activités nécessitant des **EPI** (Équipement de Protection Individuelle), les collaborateurs concernés ont l'obligation d'utiliser les équipements mis à leur disposition (lunettes, bouchons auditifs, chaussures de sécurité, gants etc ...). Ces équipements sont fournis, tracés et contrôlés par le Groupe ABMI.

Aux collaborateurs amenés à accomplir des tâches d'ordre électrique (tests, prototypages, essais), le Groupe ABMI délivre **les habilitations électriques** adaptées (H0, B0, B2BR principalement).

Rappel : L'agence de Pierrelatte est **certifiée** selon 2 référentiels axés sur la sécurité :

- **MASE**, permettant au travers des 5 axes de mettre en œuvre un système de management SSE simple et efficace plaçant l'Homme au cœur de la prévention SSE, afin d'offrir la meilleure protection à ses salariés.



- **CEFRI « E »**, permettant de démontrer sa capacité à mettre en œuvre et tenir à jour un système de management garantissant la protection des travailleurs lorsqu'ils effectuent des activités sous rayonnements ionisants.

L'objectif de ces certifications est de prendre en compte les exigences SSE de certains des clients du Groupe, et fort de cette expertise, de conseiller les autres filiales du Groupe ABMI sur tous types de problématiques liées à la sécurité, la santé et l'environnement (Plan de prévention, devis spécifiques, prestations particulières, organisations des locaux, suivi médical renforcé, etc ...).

Dans le cas des assistances techniques, des **plans de préventions** sont mis en place pour cadrer les prestations des collaborateurs du Groupe (prestations supérieures à 400 heures et / ou sites à risques) opérant sur les sites des clients. Ces plans sont contrôlés et signés par l'encadrement du groupe ABMI, visés par les CSE (comités sociaux et économiques), puis diffusés aux collaborateurs concernés, contre attestation de prise de connaissance.

3.2.4 Égalité professionnelle femmes-hommes

Depuis début 2019, le COMEX du groupe ABMI est composé de 2 femmes et 4 hommes.

Un chantier a été entamé en 2019 pour réaliser un diagnostic sur les écarts de salaire entre femmes et hommes au sein de l'entité ABMI Ingénierie, puis établir un plan d'action pour réduire ces écarts. Ce diagnostic permettra d'obtenir une notation sur 100 conformément à l'index sur l'égalité parue dans le décret du 8 janvier 2019.

3.3 RÉGLEMENTATIONS DU TRAVAIL

Le Groupe ABMI respecte les réglementations nationales et internationales.

Dans ce cadre, le Groupe ABMI :

- Ne participe à aucune forme de travail forcé ou en servitude ;
- Respecte les normes de salaire minimal ;
- Veille à ce que les décisions liées au recrutement et à l'emploi de collaborateurs reposent sur des critères pertinents et objectifs ;
- Veille à respecter l'égalité hommes / femmes ;
- Respecte la législation en matière d'emploi de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code travail français.

3.4 ENVIRONNEMENT

Le Groupe ABMI est sensible aux problématiques liées à l'environnement et s'engage dans une démarche de développement durable.

Compte tenu de ses activités principales, cela se traduit par les actions suivantes :

- Conseils d'**écoconceptions** sur les projets développés en interne ;
- Participations à des projets nationaux ou européens visant à **la réduction des dépenses énergétiques** (Efficacity...);
- Informations et recommandations de l'encadrement à destination des collaborateurs sur les économies d'énergie (utilisations à bon escient des éclairages, appareils particuliers, chauffage et climatisation).
- Conduite d'actions de protection de l'environnement dans les agences ABMI (tri sélectif, remplacement d'ampoules par des LED, ...)

3.4.1 Infrastructures

Le Groupe ABMI choisit ses implantations d'agences en répondant bien sûr à ses objectifs stratégiques et de développement pour être au plus près des activités industrielles régionales, mais aussi en ayant l'attention de sélectionner des sites pour **minimiser les impacts sur l'environnement**.

Ces choix ont pour but de favoriser :

- La réduction des trajets des collaborateurs (cela diminue aussi le risque d'accident de trajet) ;
- La proximité des transports en communs locaux et nationaux.

La sélection de locaux et bâtiments se porte sur des réalisations récentes afin d'optimiser **l'efficacité énergétique**.

En 2017, des travaux de rénovation ont été réalisés à l'agence de Saint-Avertin (réfection des espaces de travail, remplacement de l'éclairage par des LED, mise en conformité électrique, évolution des systèmes de climatisation).

En 2018, l'agence de St-Priest a bénéficié d'une campagne de passage sous LED, finalisée en 2019.

Début 2019, les locaux de l'agence de Guyancourt ont été rationalisés.

Un projet de passage sous LED est à l'étude pour les agences de Guyancourt et Le Mans.

En complément, pour limiter les déplacements, des systèmes d'audio et de visio conférence sont mis à disposition des collaborateurs et de l'encadrement dans toutes les agences du Groupe. Ces systèmes ou applications sont utilisés pour les besoins internes, les échanges avec nos clients et fournisseurs et pour les phases de recrutement.

De plus, le Groupe ABMI oriente le choix de ses véhicules de société et de fonction, au-delà de l'aspect pécuniaire, vers des catégories récentes et de petite cylindrée.

Par ailleurs, la catégorie de véhicules choisis en 2017 permet de transporter 5 personnes et donc de limiter le nombre de véhicules sur les voies de circulation.

En 2019, l'âge moyen des véhicules de société et de fonction est inférieur à 3 ans.

3.4.2 Gestion et recyclage des déchets

70% des sites abritant les filiales du Groupe sont organisés pour répondre aux critères du **tri sélectif** (critère de choix initial des sites des agences).

Ce critère est également intégré lors du renouvellement des baux.

Nous sommes organisés pour récupérer des :

- Cartouches de toner ;
- Piles et batteries ;
- Téléphones portables ;
- Ampoules et tubes fluorescents ;
- Capsules de thé et café aluminium ;

- Matériels informatiques et périphériques.

Les laboratoires, cellules d'essais et ateliers prototypes et tests du Groupe ABMI sont organisés pour permettre la récupération sélective des plastiques, éléments électroniques, cartons, palettes de chargement.

Les évacuations de la plupart de ces déchets sont organisées avec mise à disposition de bennes spécifiques. Les clients concernés sont informés de cette démarche.

L'indicateur « Nombre de collectes DEEE – Agence de Lyon » permet de comptabiliser le nombre de collectes de déchets d'équipements électriques et électroniques réalisées par une entreprise spécialisée pour le compte de l'agence de Lyon (Saint-Priest).

Un décompte des factures DIB est également en place.

3.4.3 Consommations

En tant que SICT, les activités du Groupe ABMI étant essentiellement tertiaires, les consommations d'eau et d'électricité sont faibles. La consommation d'eau n'est donc pas mesurée de manière détaillée.

La consommation d'électricité est suivie à l'aide des factures reçues régulièrement (consommations chiffrées et graphiques d'évolution ...).

En 2019, une campagne de remplacement progressif des ampoules par des LED est en cours.

Le Groupe n'a aucune activité industrielle de production.

Dans le cas des activités de laboratoire, les essais pratiqués sont peu consommateurs d'eau et d'électricité ; et donc les leviers d'action sont faibles et peu nombreux.

Les produits chimiques utilisés sont d'ordre domestique et leur consommation est extrêmement faible (inférieure à 1 litre / an) Ils sont rangés dans une armoire dédiée et leur emploi est limité à des collaborateurs autorisés.

Le Groupe a entrepris depuis 2017 la dématérialisation d'un certain nombre de documents papier, notamment les notes de service mais également depuis juillet 2017 les bulletins de salaire.

Ces derniers sont mis à disposition dans un coffre-fort dématérialisé, individuel et sécurisé, réduisant de facto l'impression et l'envoi de 4000 bulletins sur le dernier semestre 2017, et réduisant également les coûts postaux.

Ce thème est suivi au travers de l'indicateur « Quantité de papier commandé (nb de ramettes A4 et poids) », mesurés sur toutes les agences du Groupe ABMI

Par ailleurs, l'année 2018 a vu une réduction du parc automobile (passage de 70 véhicules à 62 véhicules).

3.4.4 Pollutions

Le Groupe ABMI n'ayant aucune activité industrielle de production, il n'y a pas :

- D'émission de gaz polluant ;
- De fabrication ni de vente de substance chimique ;
- De pollution des sols ;
- De rejets industriels.

3.5 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les risques de corruption se situeraient principalement au niveau des activités commerciales des prestations du Groupe ABMI et d'achats de matériels ou de prestations.

Pour couvrir ces risques, la mission du directeur Compliance et Sécurité inclut naturellement la vérification du respect des règles d'éthique dans les relations avec nos clients et avec nos fournisseurs et sous-traitants.

3.5.1 Relations clients

La direction du Groupe ABMI sensibilise les managers et collaborateurs concernés à être attentifs, et piloter les relations d'affaires avec **probité**.

Ces informations et ces rappels sont mis en évidence :

- Lors des CODIR et COMEX ;
- Lors des réunions commerciales ;
- Dans les documents d'analyse et de calculs des offres commerciales ;
- Dans les documents d'analyse des risques commerciaux et techniques ;
- Dans la note de fonctionnement : "**Éthique des affaires**", mise à jour en 2019 pour intégrer un chapitre au sujet de la lutte contre le risque de fraude ou de contrefaçon.

Nota : L'analyse des risques commerciaux est faite en comité pluridisciplinaire avec la participation de la direction. Cette démarche, en plus des aspects techniques et organisationnels, permet aussi de garantir des décisions basées sur **l'éthique et la probité**.

En parallèle, un travail d'identification des engagements contractuels pris vis à vis de nos clients est en cours, sous la responsabilité du directeur Compliance et Sécurité, et a pour but de s'assurer leur bonne application.

3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants

Les démarches d'achats du Groupe ABMI sont menées dans un même esprit de probité. Les critères principaux cadrant les relations avec ces partenaires sont détaillés dans les Contrats cadre « sous-traitants », qui disposent de clauses contractuelles RSE.

Le Groupe ABMI est concerné par 2 types principaux d'achats : les achats pour le fonctionnement et les besoins courants des différents sites, et les achats réalisés dans le cadre des différentes prestations vendues ou pour le Département Recherche et Innovation.

Dans le premier cas, compte tenu de la standardisation des produits (listes définies), des méthodes et moyens de commandes (internet, comptes fournisseurs identifiés etc ...) sont en place et contrôlés par les directions régionales ; le Groupe ABMI estime le risque de corruption inexistant, le contrôle de gestion bouclant le cycle de fonctionnement.

Pour gérer ce premier type d'achats, un acheteur Service Généraux a été nommé en 2017.

Dans le second cas, les achats nécessitent des relations multiples et variées avec les fournisseurs identifiés, que ce soit dans le cadre d'achats de fournitures industrielles ou de prestations intellectuelles.

Dans ce cadre, les éléments suivants sont analysés ou rédigés avec une attention particulière :

- CGV (conditions générales de ventes) ;
- Audits ;
- Transmissions et signatures de contrats cadre, dont le modèle est établi et validé par le COMEX ;
- Engagements de confidentialité ;
- Mise en concurrence suivant l'importance ou la typologie des achats.

Par ailleurs, la mise en place des CGA (conditions générales d'achats) et d'une politique Achats applicable au Groupe ABMI est en cours depuis début 2019 avec la direction financière.

3.6 PROTECTIONS ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Groupe ABMI, Société d'Ingénierie et de Conseil en Technologie, développe la majeure partie de ses activités avec des **matériels informatiques** divers ; cela se concrétise par :

- Des stations de travail et PC (portables et fixes), dédiés aux simulations numériques, CAO (Conception Assistée par Ordinateur), calculs scientifiques, gestion de projets, ...
- Des matériels bureautiques (PC portables et fixes) dédiés aux activités de gestion, de comptabilité et ressources humaines etc. ...

Le Groupe ABMI exploite **des logiciels professionnels et experts** installés sur les serveurs de l'entreprise ou sur les matériels informatiques indépendants.

Tous les travaux réalisés en interne par les services de l'entreprise sont sauvegardés régulièrement sur **des serveurs dédiés**.

3.6.1 Serveurs réseaux

La mise en place depuis début 2019 de serveurs centraux va permettre de rapatrier progressivement l'ensemble des données commerciales réparties auparavant sur l'ensemble des agences. Ceci devrait faciliter à la fois l'échange et la sécurité des données.

Le Groupe ABMI a choisi un système **de protection par répartition** :

- RAID1 pour les petits serveurs (projets et travaux divers) ;
- RAID5 pour les agences moyennes et grosses ;
- RAID6 pour les gros systèmes.

Les sauvegardes (capacité supérieure à 500Go) sont effectuées sur des disques réseaux.

3.6.2 Disques durs externes (mobiles)

Les disques durs externes sont utilisés pour les sauvegardes dans les petites agences et plateaux techniques.

Dans le cas des projets sensibles (par exemple nucléaire ou porteurs d'innovations), le Groupe ABMI met en place des **disques durs externes cryptés**.

Tous les disques sont rangés ou stockés dans des **armoires fortes** installées dans les agences.

3.6.3 Autres systèmes de protections

Les locaux et agences du Groupe ABMI sont sécurisés par :

- Codes d'accès ou contrôle d'accès par badge ;
- Alarmes ;
- Fermetures automatiques des portes et portails (horaires pré-réglés et codes).

Tous les PC portables affectés aux projets sensibles sont équipés de **filtres de confidentialité**.

Tous les contrats de travail des collaborateurs comportent une **clause de confidentialité**. En complément, pour les projets sensibles, des **engagements de confidentialité** spécifiques sont mis en place. Cette disposition est appliquée aux clients, aux fournisseurs et à toute personne travaillant sur nos sites, plateaux techniques ou locaux fournisseurs.

Nota : tous les collaborateurs en assistance technique ou détachés à l'extérieur des agences sont astreints aux règles en vigueur. Dans le cas de règles spécifiques (clients ou fournisseurs), le service informatique gère la coordination avec les services tiers concernés.

3.6.4 PROTECTION CYBER

L'architecture retenue (serveur propriétaire centralisé) rend notre système relativement robuste aux intrusions et autres malveillances.

Un logiciel anti-virus est également en place avec une vérification quotidienne de mise à jour avec les signatures les plus récentes. Des correctifs de sécurité et des mises à jour des logiciels sont assurés au minimum tous les 6 mois.

Des actions sont en cours pour améliorer la protection des données.

4. MESURE DES RÉSULTATS

La démarche RSE du Groupe ABMI est basée sur l'amélioration continue.

Les premiers indicateurs ont été identifiés et décidés, la planification associée permettra de définir leur mise en place et leur mesure.

Les indicateurs déployés en 2017 et les années suivantes sont listés ci-dessous :

Conditions de travail	Ancienneté moyenne dans l'entreprise
	Taux d'employés couverts par la convention collective
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel
	Nombre de représentants du personnel (titulaires)
Respect des personnes	Nombres de problématiques détectées
Santé et sécurité des employés	Nombre d'accidents avec arrêt (AAA) (hors acc. de trajet)
	Nombre d'accidents de trajet
	Nombre d'accidents sans arrêt (ASA)
	Taux de fréquence TF2 (AAA + ASA X 1 000 000/heures travaillées)
	Nombre de journées perdues (liés aux accidents de trajet)
	Taux de gravité (nb journées "de travail" perdues X 1 000/heures travaillées)
	Nombre de jours "de travail" perdus suite à accident du travail
	Nombre de jours absences maladie
	Nombre d'habilitations valides
	Nombre de collaborateurs formés à la sécurité dans l'année
Travail	Nombre d'employés de moins de 35 ans
	Nombre d'employés de 35 à 45 ans
	Nombre d'employés de plus de 45 ans
	Nombre d'hommes / Nombre de femmes
	Ratio femmes-hommes dans l'encadrement
	Index égalité de salaire femmes-hommes (note sur 100, selon décret du 8 janvier 2019)
Environnement	Consommation électricité (kWh) - Hors agences de St Herblain, Guyancourt et Besançon (inclus dans les charges locatives ou dans le coût de location)
	Moyenne taux carbone du parc voiture (g/km)
	Déplacements parc automobile - Emissions Dioxyde de Carbone (T)
	Déplacements aériens - Distance totale (km)
	Déplacements aériens - Emissions Dioxyde de Carbone (kg)
	Quantité de papier commandé (nb de ramettes)
	Quantité de papier commandé (kg)
Gestion et recyclage des déchets	Nombre de collectes DEEE - Agence de Lyon
Lutte contre la corruption	Publication de la charte "Ethique des affaires" en interne - Taux de signatures

Les indicateurs ajoutés en 2019 sont mis en évidence en bleu.

L'année 2019/2020 portera sur l'amélioration des indicateurs dans leur définition ainsi que leur instrument de mesure.